



AUTO - MOTO - FORMATION SÉCURITÉ

Création le 27/09/2018 Version 1. Réf 2018-

PROGRAMME DE FORMATION AAC REMC

Arrêté :

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

Objectif :

Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à une conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

Public concerné et pré-requis :

Avoir 15 ans minimum (sans limite d'âge) Age minimum requis pour déposer le dossier 02 à l'enregistrement ANTS.

- Etre motivé par l'**apprentissage anticipé**
- Présenter au moins un accompagnateur
- Avoir établi un accord préalable pour l'AAC avec l'assurance.
- Un accompagnateur qui doit avoir les caractéristiques suivantes :
 - + de 5 ans de permis (nombre de points indifférent) sans interruption.
 - Ne pas avoir été condamné pour homicide et /ou blessures involontaires, conduite sous l'emprise de l'alcool ou de substance illicites, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter, conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis.
 - Etre sobre.
 - Etre mentionné dans le contrat signé avec l'établissement de conduite.
 - Participer au rendez-vous préalable.

Les intervenants :

- Etablissement de formation labellisée disposant d'un agrément en cours de validité.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B, en cours de validité.
- Responsable pédagogique : Nathalie COUDERT

Moyens pédagogiques et techniques :

Pédagogie :

Méthodes et techniques adaptées aux adultes.

Moyens et outils :

- Salle chauffée avec chaises.
- DVD reprenant les thèmes du code lancé sur vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
- Outils pédagogiques et réglementaire.
- Documentation professionnelle.

Véhicules :

- Véhicules à double commande de la catégorie B pour la formation boîte manuelle et la boîte automatique assurés, entretenus et mis à disposition.

Date – Durée – Effectifs – Lieux :

- Date : A convenir
- Durée : Elle se décompose comme suit :
 - Une **1ère phase** de formation initiale de type théorique (code). Possibilité de s'entraîner pendant 1 an suivant le contrat de formation.
 - Une **2ème phase** de formation initiale de type pratique (conduite) 20h minimum en boîte manuelle ou 13h minimum en boîte automatique.
 - Une **3ème phase** : RDV préalable d'une durée de 2h
 - Une **4ème phase** : 1er RDV pédagogique après 4 à 6 mois et 1000kms, d'une durée de 3h (1h pratique et 2h de théorie en salle)
 - Une **5ème phase** : 2ème RDV pédagogique avant le passage du permis et après 3000kms, d'une durée de 3h (1h pratique et 2h de théorie en salle)
 - Effectifs : 1 élève par véhicule lors de la leçon. Possibilité d'être en binôme lors de préparation au permis.
 - Lieux : Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement. Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

Evaluation de départ :

Une évaluation de départ est obligatoire (arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière)

Programme :

Une formation théorique de préparation à l'Epreuve Théorique Générale (E.T.G.) par des cours et stages code

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 2

Examen :

Théorique :

- L'âge minimum requis pour passer le code (ou E.T.G Epreuve Théorique Générale) est de 15 ans.
- Passer avec succès l'épreuve théorique générale (E.T.G) d'admissibilité portant sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur celle des bons comportements du conducteur si celle-ci n'est pas déjà obtenue depuis au moins 5 ans.

Pratique :

- L'âge minimum requis pour passer l'épreuve pratique est de 17 ans 1/2 (à condition d'avoir fait 3000 kms et 1 an minimum de conduite avec l'accompagnateur).

Diplôme visé :

Catégorie B du permis de conduire

FTSR

AUTO - MOTO - FORMATION SÉCURITÉ

Création le 27/09/2018 Version 1. Réf 2018-

PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE AAC

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- Démarrer et s'arrêter
- Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- Utiliser la boîte de vitesses
- Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- Regarder autour de soi et avertir
- Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- Adapter l'allure aux situations
- Tourner à droite et à gauche en agglomération
- Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- Croiser, dépasser, être dépassé
- Passer des virages et conduire en déclivité
- Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Suivre un itinéraire de manière autonome
- Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- Pratiquer l'éco-conduite

Séquence 5 : Rendez- vous préalable avec au moins un accompagnateur

Séquence 6 : Premier rendez-vous pédagogique avec au moins un accompagnateur après 1000kms, entre 4 à 6 mois suivant le rendez-vous préalable (1h pratique, 2h de théorie en salle)

Séquence 7 : Deuxième rendez-vous pédagogique avec au moins un accompagnateur à partir de 17ans et 4 mois. Avoir parcouru au moins 3000kms (1h pratique, 2h de théorie en salle)

Séquence 8 : Examen blanc